

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

La Cimade
L'humanité passe par l'autre



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

FAITS SAILLANTS 2025	4
TEMPS FORTS 2025 EN RÉGIONS	8
ASILE ET SÉJOUR	10
EXPULSIONS, PRISON ET RÉTENTION	12
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE	14
VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S	16
APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	18
SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE	20
SENSIBILISATION	22
COMMUNICATION	23
VIE DU MOUVEMENT	24
ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES	26

ÉDITO

© Elise Mellon



Une nouvelle année aux côtés des personnes exilées pour les équipes de La Cimade, riche en projets et en actions menées sur l'ensemble du territoire national

En 2025, un important travail d'analyse et de formation est conduit, en direction du mouvement et de nos partenaires, dans un contexte de durcissement et de complexification des réglementations nationales et européennes. Un an après la loi asile et immigration de janvier 2024, La Cimade analyse sa mise en œuvre et ses conséquences pour les personnes étrangères. Une attention particulière est consacrée à l'apprentissage du français, la loi ayant renforcé les exigences de maîtrise de la langue pour l'accès au séjour et à la nationalité. Dans les permanences d'accueil et d'accès aux droits, les équipes constatent chaque jour l'intensification de la précarité et des violences institutionnelles auxquelles sont confrontées les personnes étrangères.

Ce travail de décryptage se déploie également à l'échelle internationale et européenne. Une journée de conférence organisée à Dijon porte sur la criminalisation des personnes exilées le long des parcours migratoires. Au niveau européen, La Cimade co-élabore avec le CCFD un document d'analyse sur la proposition de règlement « retour », réformant la politique d'expulsion et suscitant de fortes inquiétudes pour les droits des personnes concernées.

Ces analyses s'accompagnent d'actions de mobilisation sur le terrain : à Lille pour dénoncer les entraves à la scolarisation des mineur·e·s isolé·e·s en recours, à

Poitiers aux côtés des livreurs à vélo mobilisés pour leur régularisation, ou encore à Saint-Étienne pour dénoncer publiquement « l'enterrement des droits ». Des actions contentieuses sont également engagées dans plusieurs départements face aux obstacles persistants d'accès aux services publics, notamment l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous en préfecture pour les demandes de titres de séjour.

Bénévoles et salarié·e·s poursuivent ainsi l'action de La Cimade selon le triptyque fondateur de l'association : analyser, témoigner et proposer pour faire évoluer les politiques migratoires. Ils et elles s'appuient pour cela sur les situations rencontrées au quotidien auprès des personnes migrantes. Permanences d'accueil, accès aux droits, cours de français ou projets culturels nourrissent ce travail. Plusieurs supports de témoignage et de sensibilisation sont développés en 2025, comme les éditions de *Chronique de prisons*, réalisées par des bénévoles intervenant auprès de personnes étrangères incarcérées, ou le podcast *Là où les voix résonnent*, consacré aux personnes enfermées en centres de rétention.

Dans un contexte mondial marqué par la multiplication des violences et des maltraitements envers les personnes migrantes, l'année 2025 est aussi l'occasion de relier mémoire et avenir. En juin, une conférence-débat organisée à la mairie du 20^e arrondissement de Paris célèbre les 85 ans de La Cimade, en présence notamment de Sophie Binet, Patrick Boucheron, Hajer Ben Boubaker et Jean-Charles Tenreiro, ainsi que des artistes Lemofil, Dalie Farah, Hura Mirshekari et Renaud Satre. Un moment pour rappeler la continuité des engagements de l'association en faveur de la dignité et des droits des personnes opprimées.

Enfin, l'année est marquée par une vie associative dynamique, avec le renouvellement des instances régionales et nationales et locales. L'assemblée générale et le conseil national sont renouvelés, témoignant de la vitalité de l'engagement bénévole. Monique Guyot-Berni, jusque-là vice-présidente, est élue présidente à la suite d'Henry Masson.

Tout au long de l'année, partenaires, soutiens, donatrices et donateurs répondent présent·e·s, permettant aux équipes de La Cimade de poursuivre ses actions essentielles et de rappeler qu'il n'y a pas d'étrangers ni d'étrangères sur cette terre, et que même dans les temps sombres demeure l'espoir d'une humanité commune.

MONIQUE GUYOT-BERNI
Présidente

FANÉLIE CARREY-CONTE
Secrétaire générale



© La Cimade

Vélorution contre l'enfermement des personnes étrangères, le 27 septembre à Toulouse.

FAITS SAILLANTS 2025

■ Janvier

Un an après l'adoption de la loi asile et immigration dite loi Darmanin, La Cimade dresse un bilan critique de ses effets sur les droits des personnes étrangères. À cette occasion, l'association organise une conférence de presse le 28 janvier, un webinaire national et publie plusieurs outils de décryptage, dont des fiches thématiques et une contribution inter associative coordonnée par VoxPublic. Ce travail met en lumière l'aggravation des obstacles à l'accès aux droits et la précarisation accrue des personnes exilées.

La Cimade dénonce les effets délétères de la circulaire du ministre de l'intérieur Bruno Retailleau du 23 janvier. Elle se situe dans la continuité d'une politique dangereuse qui consiste à stigmatiser, suspecter et précariser les personnes étrangères.

Dans le même temps, La Cimade s'engage dans un plaidoyer inter associatif contre les nouvelles attaques visant l'aide médicale de l'État (AME). Deux courriers sont adressés au Premier ministre et au ministre en charge de la santé pour demander l'ouverture d'un dialogue et rappeler le caractère indispensable de ce dispositif pour la santé publique et la dignité des personnes.

L'intervention de La Cimade au centre de rétention administrative (CRA) du Mesnil-Amelot prend fin en janvier. La décision est prise dans un contexte de dégradation persistante des conditions d'exercice de la mission et de remise en cause du rôle des associations dans ces lieux de privation de liberté.

■ Février

Le 2 février, l'assemblée générale de La Cimade procède à des modifications statutaires importantes. Le mandat des élu-e-s est désormais porté à trois ans et l'augmentation du nombre de délégué-e-s du collège des bénévoles vient accroître la représentation des territoires à l'AG.

Le 5 février, La Cimade participe à la Commémor'ation, journée d'hommage aux personnes mortes ou disparues sur les routes de l'exil. Des ciné-rencontres et des temps de sensibilisation sont organisés dans plusieurs villes pour rappeler la violence des politiques migratoires et porter la mémoire des personnes disparues.

Dans la région Nord-Picardie, une mobilisation est organisée le 16 février devant le rectorat de Lille pour dénoncer les entraves à la scolarisation des jeunes mineur-e-s isolé-e-s. Cette mobilisation s'inscrit dans un travail de long terme mené par les équipes locales pour défendre le droit à l'éducation.

Le mois de février est aussi marqué par la finalisation du livret *Vivre est une victoire*, issu d'ateliers d'écriture menés avec des personnes exilées et présenté dans le cadre du festival Migrant'scène.

■ Mars

Le 13 mars, La Cimade organise un événement national consacré aux luttes contre les violences policières, croisant analyses, témoignages et perspectives militantes. Cette initiative s'inscrit dans un contexte de multiplication des violences institutionnelles à l'encontre des personnes étrangères et racisées.

Le 22 mars, une mobilisation et une marche sont organisées contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre. Partout sur le territoire, la détermination s'exprime avec constance pour affirmer qu'un autre horizon est possible : une société fondée sur l'égalité des droits, la justice et la solidarité.

Sur le plan international, La Cimade cosigne un communiqué de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine appelant la France à demander à Israël le rétablissement immédiat de l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza.

■ Avril

Le 3 avril, à Dijon, La Cimade organise une journée nationale de décryptage consacrée à la criminalisation des personnes exilées. Portée par le pôle solidarités internationales – Europe et la région Franche-Comté Bourgogne, cette journée réunit salarié-e-s et bénévoles autour d'analyses juridiques et politiques, ainsi que de retours d'expériences de terrain.

Le 9 avril, un webinaire national est consacré à l'analyse de la circulaire Retailleau. Le même jour, à Saint-Étienne, le groupe local organise une action symbolique intitulée « L'Enterrement des droits », dénonçant de manière visuelle et engagée le recul continu des garanties juridiques pour les personnes étrangères.

Le rapport annuel sur la rétention administrative est publié le 29 avril. Il est le fruit du travail collectif des associations

intervenant dans les CRA. Ce rapport alerte sur l'aggravation des atteintes aux droits fondamentaux dans ces lieux.

■ Mai

Le 13 mai, un ciné-rencontre en ligne autour du film *Moria, par-delà l'enfer* permet de mettre en lumière les conditions de vie indignes imposées aux personnes exilées aux frontières de l'Union européenne, et d'ouvrir un espace de débat sur les responsabilités politiques en jeu.

Le 20 mai, une avancée juridique majeure est obtenue : saisi en urgence par plusieurs organisations, le tribunal administratif (TA) de Montreuil suspend une note préfectorale imposant aux services de police de Seine-Saint-Denis de signaler systématiquement à la préfecture des personnes étrangères en situation régulière placées en garde à vue. Cette décision marque un coup d'arrêt à une pratique attentatoire aux droits.

■ Juin

Le mois de juin est marqué par un temps fort symbolique : les 85 ans de La Cimade, célébrés à la mairie du 20^e arrondissement de Paris. Une soirée de partage, de joie et de débats pour retracer huit décennies et demie d'engagement aux côtés des personnes exilées et pour les droits fondamentaux. Les échanges sont nourris par les témoignages et analyses de Sophie Binet, Patrick Boucheron, Hajer Ben Boubaker et Jean-Charles Tenreiro, ainsi que par les lectures et performances de Lemofil, Dalie Farah, Hura Mirshekari et Renaud Satre.

Le 19 juin, La Cimade saisit la Défenseure des droits au sujet des obstacles persistants à la réunification familiale. Face aux blocages administratifs et aux délais excessifs, 66 familles sont accompagnées dans leurs démarches afin de faire valoir leurs droits. Une action qui met en lumière les entraves structurelles à une procédure pourtant essentielle au respect du droit à vivre en famille.

Le 28 juin, le centre provisoire d'hébergement (CPH) de Massy organise la journée mondiale des réfugié-e-s autour de la thématique de l'accès à l'emploi. Ce temps fort permet d'analyser les obstacles persistants à l'insertion professionnelle des personnes étrangères et de formuler des propositions concrètes visant à garantir un accès effectif au travail, condition essentielle d'autonomie et de pleine participation à la vie sociale.

Le 28 juin, l'assemblée générale est entièrement renouvelée selon les nouveaux statuts votés en janvier. Le conseil national dans sa nouvelle composition se réunit pour la première fois. Monique Guyot-Berni succède à Henry Masson à la présidence de l'association.

■Juillet

Le 1^{er} juillet, les membres du collectif Loujna-Toungaranké, dont fait partie La Cimade, se réunissent à Dakar pour leur rencontre annuelle. Ce temps de travail permet d'analyser les contextes régionaux et nationaux de plusieurs pays du Sahel et du Maghreb, et d'approfondir les stratégies communes face aux politiques migratoires en cours.

Le 9 juillet, cinq associations, dont La Cimade, déposent une requête devant le TA de Lille afin d'exiger le respect des droits des personnes étrangères dans le traitement de leurs demandes de titre de séjour et de garantir un accès effectif à la préfecture du Nord. Cette action contentieuse vise à dénoncer les dysfonctionnements persistants et les entraves à l'accès au service public.

Le 27 juillet, dix bénévoles de la région Sud-Ouest, venu-e-s de Bordeaux, du Lot, des Landes, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, participent au Grand Kiff, l'événement jeunesse de l'Église protestante unie de France. Ce rassemblement constitue un temps de visibilité, de rencontres et de sensibilisation auprès d'un large public jeune.

■Août

Le mois d'août s'inscrit dans la continuité des accompagnements, La Cimade reste pleinement mobilisée en été. Dans une période estivale souvent marquée par un isolement accru des personnes étrangères et un ralentissement des services administratifs, la présence des équipes bénévoles et salariées demeure essentielle pour garantir l'accès aux droits et maintenir un lien indispensable.

■Septembre

À la rentrée, La Cimade intensifie ses actions de sensibilisation et de plaidoyer. Les groupes locaux participent à de nombreux forums associatifs et événements publics, permettant de renforcer le mouvement et de toucher de nouveaux publics.

Le mois de septembre s'ouvre également avec le lancement des éditions de *Chronique de prisons*, une série mensuelle de témoignages rédigés par des bénévoles intervenant en détention. À travers ces récits de terrain, il s'agit de rendre visibles les réalités carcérales et de sensibiliser aux difficultés spécifiques rencontrées par les personnes incarcérées : isolement, ruptures de droits, précarité administrative et sociale.

Le 8 septembre, à l'occasion de la journée internationale de l'alphabétisation, le collectif Le Français pour toutes

et tous, dont fait partie La Cimade, se mobilise dans près d'une trentaine de villes. Cette journée d'action dénonce l'augmentation des exigences linguistiques pour le renouvellement des titres de séjour, ainsi que la dématérialisation des cours dispensés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), qui fragilisent encore davantage les personnes étrangères.

La Cimade organise une déambulation à vélo sur plusieurs lieux emblématiques du contrôle, de l'enfermement et de l'expulsion des personnes étrangères. Cette mobilisation entend dénoncer la stigmatisation et la criminalisation croissante des personnes exilées, mais aussi des personnes et collectifs qui leur viennent en aide. Face aux politiques répressives et aux pratiques illégales ou abusives régulièrement constatées dans les lieux d'enfermement, les équipes de La Cimade réaffirment, par cette action collective, leur engagement pour la défense des droits et des libertés fondamentales.

■Octobre

Le mois d'octobre est consacré à la poursuite des mobilisations contre les projets de construction de nouveaux CRA. La Cimade contribue aux enquêtes publiques et soutient les mobilisations locales, rappelant son opposition à l'enfermement administratif des personnes étrangères.

Pendant trois jours, 300 bénévoles et salarié-e-s de La Cimade se réunissent à l'occasion de la session annuelle de l'association. Trois jours de débats, d'échanges et de convivialité pour réfléchir, se ressourcer et reprendre des forces pour les combats à venir. Un temps de travail consacré notamment aux rapports de domination, dans un contexte où les forces réactionnaires et d'extrême droite ciblent particulièrement les militant-e-s de l'égalité.

Le monde associatif traverse une crise sans précédent. Baisse des financements, précarité croissante, augmentation des besoins, dégradation des conditions d'intervention : les menaces s'accumulent et fragilisent durablement le tissu associatif. Le 11 octobre, une mobilisation est organisée aux côtés du Mouvement associatif autour d'un mot d'ordre clair : « Ça ne tient plus ! », pour alerter sur les risques qui pèsent sur le secteur associatif et, au-delà, sur la cohésion sociale.

Le 16 octobre marque le lancement de la mobilisation de La Cimade pour la régularisation de toutes les personnes sans-papiers. Dans un contexte de durcissement des politiques migratoires, l'exigence demeure intacte : défendre l'égalité des droits et porter des propositions justes, bénéfiques pour l'ensemble de la société.

■Novembre

La Cimade dévoile la nouvelle saison de son podcast *Là où les voix résonnent*, conçu par des intervenant-e-s juridiques en centres de rétention. Ce podcast donne à entendre les réalités de l'enfermement et les témoignages de celles et ceux qui y sont confronté-e-s.

Dans plusieurs régions, les actions culturelles et artistiques se poursuivent, notamment dans le cadre de MigrantScène, favorisant les espaces de rencontre et de création partagée entre personnes exilées et société civile.

L'obsession de la France pour l'enfermement et l'expulsion des personnes migrantes conduit à expulser des personnes étrangères vers des pays où elles risquent leur vie, au mépris absolu des droits fondamentaux, et souvent dans une grande indifférence. La Cimade lance une campagne de sensibilisation sur cette question.

La Cimade publie un guide pratique et juridique dédié aux droits des jeunes en danger isolé-e-s. À

destination des professionnel-le-s et bénévoles qui les accompagnent, ce guide propose des repères essentiels pour mieux appréhender les situations auxquelles ces jeunes sont confronté-e-s et renforcer leur accompagnement.

■Décembre

Le mois de décembre est marqué par une victoire judiciaire importante pour La Cimade dans le contentieux l'opposant à Marine Le Pen pour diffamation, réaffirmant la légitimité de la parole associative face aux attaques politiques.

À l'occasion de la journée internationale des personnes migrantes, le 18 décembre, de nombreuses mobilisations sont organisées dans les régions, notamment à Marseille ou à Lille. Ces temps forts rappellent la nécessité de politiques migratoires fondées sur l'accueil, la solidarité et le respect des droits humains.



© Justine Girard

Évènement consacré aux luttes contre les violences policières, Paris, mars 2025.



TEMPS FORTS 2025 EN RÉGIONS

■ Amériques

Une année de mobilisation tournée vers Haïti

Les personnes haïtiennes constituent la diaspora la plus importante dans la zone des Antilles et en Guyane. Elles sont victimes de fortes discriminations dans la vie quotidienne et dans les pratiques administratives. En échos aux risques sécuritaires du pays, et pour soutenir cette communauté particulièrement opprimée, La Cimade intensifie les appels et actions visant à protéger les ressortissant·e·s d'Haïti en France. Elle mène des actions en justice pour accélérer les protections au titre de l'asile et empêcher des expulsions, organise des réunions d'information sur la régularisation des étudiant·e·s, fait du plaidoyer pour souligner les oppressions subies par cette communauté, et La Cimade propose aussi des événements festifs et culturels pour faire connaître la culture haïtienne.

■ Auvergne Rhône-Alpes

Une mobilisation renforcée dans l'espace public

Du printemps à l'automne, les groupes locaux accentuent leurs actions grand public pour défendre une régularisation large et durable. Le projet régional « Enterrement des droits » met en exergue la maltraitance administrative subie par les personnes étrangères et la campagne de La Cimade #libertéégalitérégularisez ! a été très mobilisatrice dans la région. L'année est marquée par l'arrivée d'un nouveau binôme de salarié·e·s chargé·e·s de projet régional et par l'élan d'un nouveau bureau. L'assemblée régionale de mai, est l'occasion de se questionner sur la stratégie de plaidoyer et de communication. Des ateliers ont permis de nourrir les réflexions et l'engagement solidaire sur les mobilisations citoyennes, sur les relations avec les parlementaires ou encore avec la presse et les réseaux sociaux.

■ Bretagne Pays-de-Loire

Alerter sur les « déboutés de la langue »

L'apprentissage du français suscite un intérêt régional renouvelé suite à l'application de loi Darmanin de janvier 2024, qui instrumentalise la langue en barrière quasi-infranchissable dans l'obtention d'un titre de séjour. L'ensemble des permanences de La Cimade s'apprête ainsi à recevoir les nouveaux exclu·e·s de l'accueil, les « débouté·e·s de la langue ». En Vendée, ce plaidoyer s'incarne à travers un événement original le 1^{er} octobre : La Cimade et le Secours Catholique organisent une « passation solidaire » du DELF B2, exigé pour la naturalisation. Les 15 « Français·e·s » qui se sont prêté·e·s au test, témoignent de la totale inadaptation des épreuves. Cet événement, vrai levier de sensibilisation grand public, permet de souligner que la langue ne doit pas écarter, mais accueillir, et que les personnes étrangères ont surtout besoin de relations sociales.

■ Centre-Ouest

Une année marquée par de fortes mobilisations

En mars, les livreurs à vélo de Poitiers déposent collectivement leurs demandes de régularisation. Construite avec les livreurs et la CFDT, agréant de très nombreux partenaires et largement médiatisée, cette lutte collective se poursuit. Toujours dans le Poitou, des manifestations contre le projet d'un local de rétention à Rouillé sont organisées. Elles contribuent au renoncement de ce projet par la préfecture début 2026. En Creuse, les groupes se mobilisent contre l'expulsion d'un ouvrier agricole.

Ces actions peuvent aboutir grâce à des partenaires que les groupes contribuent à informer, fédérer et mobiliser. La place de La Cimade au sein du tissu militant local et la légitimité de l'association sont des éléments clefs de cette réussite.

■ Franche-Comté Bourgogne

Absurdités administratives et résilience

L'année est marquée par une injonction contradictoire sans précédent imposée par l'administration aux personnes exilées qui souhaitent apprendre le français : hausse des niveaux attendus et dégradation de l'offre de formation. Portée par les engagements nationaux au sein du collectif Le Français pour toutes et tous, La Cimade se mobilise pour s'opposer à ces mesures, tout en œuvrant à améliorer son accueil et sa pédagogie au sein de ses propres ateliers. Les ateliers linguistiques sont devenus un chantier prioritaire qui repose sur la coopération inter associative et la participation active des apprenant·e·s. Le point culminant de cette démarche est, la journée régionale de formation mutuelle. Elle réunit des bénévoles de La Cimade, des associations partenaires, des professionnel·le·s de l'apprentissage du français et des apprenant·e·s. Une journée pour définir une stratégie commune.

■ Grand Est

Accueillir, écouter, échanger, se mobiliser et créer !

Face aux incertitudes engendrées par la circulaire Retailleau de janvier 2025, une réflexion se lance pour construire de nouveaux ateliers « Vivre sans papiers ». En Meurthe-et-Moselle et dans le Bas-Rhin, les groupes se mobilisent pour tenter d'empêcher la mise à la rue de dizaines de familles. À Colmar et à Strasbourg, des ateliers de théâtre et de chant, construits par les bénévoles et les personnes exilées, ont été proposés au public pour montrer ce qui nous unit. Les équipes ont également initié et participé à des espaces d'échanges tout au long de l'année : sur la criminalisation des migrations et des solidarités en avril et en septembre ; sur l'enfer de la

dématérialisation des demandes de titre de séjour en octobre ; sur les contrôles racistes à la frontière franco-allemande en novembre.

■ Île-de-France

Sensibiliser le grand public

Dans la continuité de la loi Darmanin de 2024, des mesures drastiques de rétrécissement des voies de régularisation sont prises en 2025. La circulaire Retailleau et ses effets sur l'admission exceptionnelle au séjour génèrent un travail important de mise à jour des outils et des formations, d'information, tant à destination du mouvement que des personnes concernées. Dans ce contexte désastreux, la région se mobilise pleinement pour la régularisation et contre le bannissement des personnes étrangères.

En 2025, la région met aussi l'accent sur les actions de sensibilisation. En mars, elle donne le coup d'envoi du match de foot Red Star – Guingamp et engage le dialogue sur les migrations et le sport avec plus de 3 000 personnes présentes.

■ Languedoc-Roussillon

Lutte contre l'extrême droite et pratiques illégales des préfectures

En 2025, plusieurs personnes perdent emploi et logement, faute de pouvoir déposer une demande de renouvellement de titre de séjour. À Nîmes, La Cimade saisit le TA pour contraindre la préfecture de délivrer des rendez-vous. À Montpellier, suite à une saisine de La Cimade, la cour d'appel administrative de Toulouse enjoint la préfecture de l'Hérault de proposer des solutions non dématérialisées pour les prises de rendez-vous. Un an après, la préfecture n'a toujours pas respecté la décision de justice.

Plusieurs mobilisations se tiennent dans des fiefs d'extrême droite. À Perpignan, des missions d'observation mettent en évidence les atteintes aux droits à la frontière espagnole ; à Béziers, les équipes dénoncent le refus illégal du maire de marier une personne en situation irrégulière mais aussi la construction d'un CRA sur la commune.

■ Nord Picardie

Porter la parole, une priorité de la région

L'exposition *Cabanes rêvées* installée au Louvre Lens portent les valeurs de La Cimade dans l'espace public. Trois projets donnent la parole aux personnes exilées. À Tourcoing, les apprenant·e·s en français participent à une action de création en paroles, qui aboutit à la réalisation du film *Fragments d'ailleurs*. À Soissons, la pièce de théâtre *Chœur d'exil*, conçue et mise en scène avec des personnes migrantes présentes dans le Soissonais, est jouée à plusieurs reprises. À Lille, des ateliers de pratique artistique réunissent des jeunes exilé·e·s et des étudiant·e·s du conservatoire, pour aboutir à la performance *Traverser*. Créer ensemble, partager des moments d'émotions, La Cimade Nord-Picardie propose un message pour faire changer les regards sur les migrations.

■ Normandie

Dénoncer l'exclusion, montrer l'invisible, agir pour des jours meilleurs

Avec ses partenaires, La Cimade saisit les juridictions normandes pour dénoncer des atteintes aux droits de personnes étrangères vulnérables. Dans l'Orne, elle accompagne des personnes victimes de traite des êtres humains ; dans le Calvados, elle soutient des familles privées de leur seule ressource pour subvenir aux besoins

de leurs enfants, suite à une modification du règlement d'attribution des aides sociales. La Cimade met en lumière les enjeux aux frontières maritimes de l'Europe, en documentant les tentatives de traversées de la Manche en *small boat* depuis le littoral de Seine-Maritime, et en organisant des événements de sensibilisation sur le sujet au Havre. Face au durcissement des critères de régularisation, les groupes développent des actions en faveur de l'implication des personnes étrangères dans la vie locale, pour les encourager à faire valoir leurs droits.

■ Océan Indien

Imaginer de nouveaux modes d'actions pour mieux répondre à l'arbitraire

Dotée d'une nouvelle instance, la région remobilise une équipe bénévole à Mayotte. L'objectif est de construire des modalités d'intervention face à l'aggravation des difficultés d'accès aux services publics. Le passage dévastateur du cyclone Chido et l'adoption, au prétexte de la reconstruction, de lois toujours plus attentatoires aux droits humains, dégrade la situation. Plus que l'impossible accompagnement individuel, ce sont désormais les mobilisations collectives qui font sens. Elles dénoncent la traque des personnes étrangères, les frontières maritimes mortifères, les pratiques arbitraires à l'œuvre, ainsi que le délitement du vivre-ensemble. La Cimade se donne aussi pour mission de former le plus grand nombre de professionnel·le·s au droit dérogatoire. Celui-ci continue à entraver les personnes étrangères, y compris après leur départ de Mayotte.

■ Sud-Est

En transition, avec la force de dénoncer

L'année 2025 est une année de transition constructive, avec le renouvellement de l'équipe salariée. Porté par les élu·e·s, un temps d'analyse et d'écoute permet de clarifier les enjeux du territoire. En septembre, avec l'arrivée du nouveau délégué national en région, cette dynamique régionale est renforcée. Le démarrage de quatre chantiers structurants est mené, dont un sur la déontologie et un axe fort dédié au développement des groupes locaux.

Les équipiers et les équipières sont en première ligne pour accompagner les personnes exilées dans l'accès à leurs droits, avec un cadre légal toujours plus restrictif et répressif. Cette réalité incite les équipes à continuer de porter une parole forte dans l'espace public, à travers des mobilisations pour une régularisation large et durable à Aix et Marseille, contre des expulsions à Gap et à la frontière pour dénoncer dix ans de contrôles frontaliers.

■ Sud-Ouest

Session nationale et lancement d'un groupe de travail régional

Réuni·e·s au Verdon-sur-Mer, en octobre, plus de 300 équipiers et équipières de l'association se retrouvent, dans une ambiance chaleureuse et militante, autour de la thématique des rapports de domination. L'organisation de cette session nationale est le fruit de plusieurs mois de travail. Beaucoup d'énergie est déployée dans les réunions du comité de pilotage, regroupant les services nationaux de La Cimade et les équipes de la région, et dans de nombreuses réunions régionales. Et à l'arrivée, une belle réussite est saluée par l'ensemble des participant·e·s, un réel plaisir est ressenti par les membres de la région, d'accueillir cette session. Depuis octobre, un groupe de travail régional lance ses réflexions sur les enjeux liés à la régularisation pour motifs professionnels. La mise à jour d'une fiche informative à destination des employeuses et employeurs est notamment réalisée.



© Valentina Camu

ASILE ET SÉJOUR

Permanence d'accès aux droits, Paris, mai 2025.

■ UN RECORD DE PROTECTIONS, MAIS DES ATTEINTES AUX DROITS PERSISTANTES

L'année 2025 est marquée par une baisse de la demande d'asile. Selon les données du ministère de l'intérieur, 116 476 premières demandes et 35 189 nouvelles demandes sont enregistrées dans les guichets uniques des demandeurs d'asile en France, soit un total de 151 655 demandes. C'est une baisse de 10 % par rapport au pic de 2023. En 2025, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) prend, selon son décompte, plus de 156 590 décisions, dont près de 65 000 protections, soit un taux d'accord de 40,1 %. Ce taux est le plus élevé depuis 40 ans. De son côté, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) prononce 15 188 décisions de protection, en annulation des rejets de l'Ofpra. Au total, ce sont 78 782 personnes qui se voient octroyer une protection, un chiffre inédit dans l'histoire des organes de détermination et un taux de protection record de 52,1 %. Parallèlement, 56 081 personnes sont hébergées pour la première fois dans le dispositif national d'accueil.

Avec les autres associations de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), La Cimade obtient l'annulation

par le Conseil d'État, de l'inégalité de traitement vis à vis de la prise en charge des transports vers l'Ofpra et vers la CNDA. La décision est prise le 16 mai 2025, mais les associations et les bénéficiaires restent dans l'attente de sa mise en application par le ministre de l'intérieur. La Cimade agit contre le décret d'application de la loi Darmanin prévoyant l'assignation à résidence et la rétention de demandeurs et demandeuses d'asile. Après une première censure par le Conseil constitutionnel le 23 mai 2025 ; le 16 octobre 2025, le Conseil d'État annule la possibilité d'assigner à résidence les personnes présentant une demande auprès d'une autre autorité que celle chargée de son enregistrement. Mais le ministère de l'intérieur, par le biais d'une proposition de la loi, réintroduit un dispositif similaire modifié le 11 août.

Les délais d'enregistrement des demandes d'asile de plus de vingt mois en Guyane mobilisent les équipes de la région Amériques et les pôles. Début janvier 2026, après un an de procrastination, le ministre annonce des mesures pour réduire ce délai. En revanche, la situation se dégrade toujours en Guyane pour les personnes protégées, que le ministre veut expulser en raison d'un motif d'ordre public.

Le responsable national asile effectue cinq formations destinées à une centaine de bénévoles sur tout le territoire : Tarbes, Agen, Lille, Montpellier et Aix.

LE DROIT AU SÉJOUR

■ TOUJOURS PLUS DE PRÉCARITÉ ADMINISTRATIVE

La délivrance de 384 000 titres de séjour en 2025, annoncée par le ministère de l'intérieur, cache une dure réalité. Elle touche les personnes en situation irrégulière, mais aussi celles qui sont titulaires de titres de séjour. La loi du 26 janvier 2024, la circulaire du ministre Bruno Retailleau, la dérive des pratiques préfectorales et la dématérialisation renforcent la machine à fabriquer des sans-papiers.

L'année est marquée par le durcissement du traitement des demandes de régularisation avec la publication, le 25 janvier, de la circulaire sur l'admission exceptionnelle au séjour. Le traitement des demandes de titre sur ce fondement se dégrade encore : exigences accrues, critères impossibles à remplir pour la régularisation par le travail au titre des métiers en tension, caractère arbitraire des réponses, silence de l'administration, refus de délivrance. Pour les autres demandes de régularisation, les effets combinés de la loi de 2024 et des pratiques illégales des préfetures se font durement ressentir : procédure complexes, demandes de pièces abusives, refus d'enregistrement, exigences accrues, crainte d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), etc. Autant d'obstacles qui dissuadent les personnes les plus précaires de déposer une demande et empêchent l'instruction des dossiers déposés. Par ailleurs, des personnes en situation régulière se heurtent à des impasses majeures lors du renouvellement de leur titre de séjour : clôture arbitraire des dossiers, non délivrance des récépissés ou attestations censés garantir la prolongation des droits entre deux demandes de titre, bugs informatiques, délais d'instruction interminables, etc. Les conséquences sont lourdes pour ces personnes : pertes de droits sociaux, perte d'emploi, plongée dans la précarité et l'exclusion.

■ LA CIMADE SE MOBILISE POUR FAIRE RECONNAITRE L'ÉGALITÉ DES DROITS DEVANT LE SERVICE PUBLIC

La Cimade relance ses actions contentieuses contre les carences de l'administration, continue à alimenter le débat public pour dénoncer ce système kafkaïen, notamment en organisant des observatoires des pratiques préfectorales, et poursuit l'accompagnement des personnes dans les permanences d'accueil. La Cimade se mobilise aussi contre les effets indus de ce chaos administratif, en dénonçant les entreprises privées, qui monnayent un accompagnement aux démarches en préfecture.



HAUT ET FORT

En janvier, à l'occasion de l'anniversaire de la loi asile et immigration (dite loi Darmanin), La Cimade publie une vidéo avec le compte Instagram « Vivre moins con » pour dénoncer les impacts de cette loi sur la vie des personnes étrangères. Une conférence de presse inter associative s'organise également pour dresser le bilan de la loi, donner la parole aux personnes concernées et dénoncer la circulaire Retailleau récemment publiée.

En octobre, La Cimade reconduit sa campagne nationale pour la régularisation des personnes sans-papiers. Cette édition intitulée « *Avoir des papiers, c'est pas donné à tout le monde* » vise à dénoncer l'absurdité des politiques migratoires et leurs conséquences en termes de marginalisation et de stigmatisation. La campagne s'appuie sur des collaborations avec le compte Instagram « Vivre moins con » et le média parodique *Le Gorafi* (1,5 million de personnes touchées). En parallèle, des actions de mobilisation et de sensibilisation sont menées sur l'ensemble du territoire.



© La Cimade

Mobilisation pour la régularisation de toutes et tous à Toulouse le 16 Octobre 2025.



© Alain Fabart

Manifestation pour la journée internationale des personnes migrantes, Paris, 18 décembre 2025.

EXPULSIONS, PRISON ET RÉTENTION

ENFERMEMENT ET EXPULSION, CLEFS DE VOUTE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE

■ UNE SURENCHÈRE DE TEXTES RÉPRESSIFS

L'expulsion occupe une place prépondérante dans le parcours et le quotidien d'un bon nombre de personnes migrantes. Et pour cause, elle est au cœur d'une logique d'inflation législative et réglementaire. En 2025, La Cimade se mobilise particulièrement, par le biais d'actions de plaidoyer, formation et communication autour des impacts de la loi asile et immigration de 2024, du projet de refonte de la directive européenne dite « retour », ou encore de la tentative de réinstauration du délit de séjour irrégulier.

Dans un contexte de surenchère répressive, l'enjeu pour La Cimade est d'alerter les décideurs et les décideuses, ainsi que l'opinion public, des dangers de textes qui portent gravement atteinte aux droits fondamentaux des personnes étrangères.

■ DES PRATIQUES ILLÉGALES ANCRÉES DANS UNE MACHINE À EXPULSER

Avec près de 25 000 mesures d'éloignement exécutées en 2025, La France enregistre un nombre record d'expulsions. Derrière ces chiffres, se cachent notamment des personnes, dont la vie privée et familiale est en France, ou d'autres, qui risquent de subir des persécutions parce qu'elles proviennent de pays en guerre. À cela s'ajoute la mise en œuvre de stratégies d'empêchement d'entrée sur le territoire, avec de nombreux refoulements constatés aux frontières intérieures, et des entraves croissantes aux actions de solidarité avec les personnes migrantes. La Cimade s'engage en 2025 dans de multiples démarches de documentation, plaidoyer et communication afin de faire cesser ces violations de droits.

■ EN PRISON, UNE POPULATION SOUS PROTÉGÉE

En raison de la criminalisation des personnes étrangères et des discriminations variées qu'elles subissent, par les forces de l'ordre et dans leur parcours pénal, les personnes étrangères détenues représentent, au 1^{er} janvier 2026, un quart de la population détenue. Or, l'incarcération constitue un obstacle souvent insurmontable pour faire valoir ses droits. En prison, plus encore qu'ailleurs, ces personnes sont invisibilisées et discriminées.

■ DES CONSIGNES SIMPLISTES

Pourtant, en dépit de mesures de bon sens qui s'imposent, la priorité des pouvoirs publics tend à renforcer ces discriminations. L'expulsion s'affirme, au fil des circulaires aux raisonnements de plus en plus démagogiques, sans aucune considération pour la réinsertion auxquelles les personnes étrangères ont pourtant droit comme toutes les autres. En 2025, une circulaire vient par exemple préciser que vider les prisons en expulsant les personnes étrangères résoudrait la surpopulation carcérale. La mobilisation des personnels judiciaires est même requise, visant à les transformer en agent·e·s des préfectures.

■ NE PAS FAIRE DE CES CONSTATS UNE FATALITÉ

200 bénévoles de La Cimade se tiennent aux côtés des personnes détenues dans un tiers des prisons. En 2025, les équipes ont réalisé plusieurs milliers d'entretiens en détention, contribuant à créer un lien dedans/dehors, tout en œuvrant à l'accès effectif aux droits fondamentaux. En septembre, La Cimade lance une nouvelle publication, *Chronique de prison* : chaque mois, le récit d'une rencontre en détention se dévoile et contribue à lutter contre les préjugés.

■ ENFERMÉ·E·S JUSQU'À 7 MOIS, SANS DROITS... NI LOI

En 2025, La Cimade se mobilise, via des actions de plaidoyer et de communication, contre deux propositions de loi qui ont pour finalité d'attenter toujours plus aux droits des personnes enfermées en rétention administrative. La première remet en question les missions d'assistance juridique des associations qui interviennent aujourd'hui dans les CRA. Adoptée par le Sénat, elle n'a pas encore été examinée par l'Assemblée nationale, et reste en suspens. La seconde, adoptée quant à elle, vise à allonger la durée maximale de rétention jusqu'à sept mois pour une majorité des personnes enfermées en CRA. Cette loi est censurée partiellement le 7 août 2025 par le Conseil constitutionnel, pour qui cet allongement de la durée de rétention apparaissait comme disproportionné.

■ PLUS DE CRA, PLUS DE LRA, MOINS DE DROITS

Les centres de rétention existants ne cessent de dévoiler la défaillance du système, compte tenu – entre autres – de la violation des droits des personnes et de la non-prise en

compte de leur situation personnelle. Le gouvernement concrétise pourtant l'agrandissement et la construction de CRA. Des locaux de rétention administrative (LRA) sont créés partout sur le territoire, en totale invisibilité. Une nouvelle organisation est mise en place petit à petit en rétention : limiter les libertés de mouvements, la circulation des personnes, les interactions entre elles, l'accès aux droits et aux intervenants, alignant chaque jour un peu plus le quotidien des CRA sur celui des prisons. Un enfermement dans l'enfermement, que La Cimade dénonce.



HAUT ET FORT

Depuis septembre 2025, La Cimade donne à lire des récits rédigés par les équipes bénévoles intervenant en prison. À travers *Chronique de prison*, celles et ceux qui agissent au quotidien derrière les murs témoignent de leurs expériences et de leurs rencontres, pour sensibiliser aux réalités et aux difficultés spécifiques vécues par les personnes détenues.

Fin novembre, La Cimade dévoile la deuxième saison de son podcast *Là où les voix résonnent*, créé par des intervenant·e·s juridiques en centres de rétention. À travers cinq nouveaux épisodes, le podcast poursuit son objectif : faire entendre les témoignages de personnes étrangères enfermées en CRA en attente de leur expulsion.

Sur ces thématiques, La Cimade se mobilise aussi sur les réseaux sociaux. En juillet, contre une proposition de loi qui vise à allonger jusqu'à 210 jours la durée maximale d'enfermement en CRA. Et en septembre, contre les expulsions vers des pays où les personnes risquent leur vie.





©Myriam Renaud

Journée mondiale des réfugié-e-s au CPH de Massy, juin 2025.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE

■ UNE DYNAMIQUE D'OUVERTURE DU CENTRE DE MASSY

Au cours de l'année 2025, 143 personnes ont été hébergées et accompagnées par le centre international de La Cimade de Massy, centre provisoire d'hébergement (CPH). Parmi elles, 28 ont eu accès à un relogement pérenne dans le parc social, dans un contexte de vigilance accrue de fluidification du dispositif national d'accueil (DNA) par la préfecture de l'Essonne.

En 2025, le centre de Massy poursuit sa dynamique d'ouverture vers l'extérieur avec, bien sûr, la traditionnelle journée mondiale des réfugié-e-s. L'accès au grand public de sa cafétéria tous les vendredis matin y participe activement, avec un service réalisé par les résident-e-s. L'ouverture du centre se concrétise aussi par des concerts programmés en lien avec le centre culturel Paul Baillard de Massy ou par les trois évènements organisés avec des actrices et acteurs culturels de la ville, dans le cadre du festival Migrant'scène.

Le pôle santé du centre se renforce en 2025 avec un médecin généraliste bénévole, une psychologue mise à disposition par l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'Essonne et un ostéopathe. L'équipe soignante offre ainsi une approche douce vers le soin. Enfin, le projet de rénovation du foyer collectif continue de mobiliser fortement le centre, en lien étroit avec le siège national de La Cimade, un enjeu qui perdurera pour 2026.

■ LE CENTRE DE SOINS FRANTZ FANON À MONTPELLIER

360 personnes en souffrance psychologique sont accompagnées en 2025 par le centre de soins Frantz Fanon. Cela représente 2 848 consultations, dont 60 % dédiées à des femmes, en 22 langues différentes. Le centre poursuit son engagement de formation, d'interventions, d'accompagnement auprès des professionnel-le-s et bénévoles, avec 75 formations, actions de sensibilisation et analyses de pratiques menées au cours de l'année.

L'année est marquée par le centenaire de la naissance de Frantz Fanon. Un évènement qui occasionne une mobilisation particulière dans différents espaces en métropole et la participation à un colloque en Martinique.

Au niveau régional, une enquête est conduite par le centre en collaboration avec le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité - Observatoire régional de la santé (CREAI-ORS) à la demande de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et de l'Agence régionale de santé (ARS). Cette enquête a pour objectif de faire un état des lieux de la santé mentale des personnes exilées en Occitanie et d'être force de proposition de pistes d'amélioration. Toutes les structures d'hébergement spécialisées, les EMPP, les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) psy et les centres régionaux du psychotraumatisme ont été sollicités pour y participer.

■ LA MISSION BIDONVILLES À MONTPELLIER

En 2025, l'accès à la préfecture de l'Hérault pour le dépôt de demandes de titre de séjour demeure verrouillé, contraignant les usagers et les usagers à introduire des recours contentieux. Une seule personne accompagnée par La Cimade a pu accéder à la nationalité française et une autre a été reçue en entretien pour une demande d'apatridie. L'année a également été marquée par la signature d'une convention d'engagement tripartite (préfecture, mairie, et la Fondation pour le logement des défavorisés), visant l'objectif d'une résorption stratégique de tous les bidonvilles sous dix ans. Le manque de dispositifs d'hébergement ou de logement adaptés, les blocages dans l'accès aux droits, et l'incontestable tension immobilière, sont autant de variables qui ont amené les associations à co-construire des solutions avec les institutions. Ainsi, des travaux autour de projets alternatifs ont été développés. Ils permettent aux habitant-e-s d'accéder à des conditions de vie plus dignes, dans l'attente de leur orientation vers l'hébergement ou le logement : habitat intercalaire, terrains de transition, amélioration des conditions de vie sur les bidonvilles. Si la dynamique et la volonté politique pour résorber les bidonvilles semble satisfaisante, la lutte pour l'accès aux droits doit se poursuivre.

■ LE CENTRE DE BÉZIERS : DE L'ÉNERGIE DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

Le centre de Béziers : une année très dynamique dans un contexte contraint

En 2025, le centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de Béziers accueille près de 200 personnes au sein de ses hébergements. L'activité s'intensifie par rapport aux années précédentes, dans un contexte de resserrement des délais de procédure, avec une durée moyenne de présence de 1 an et 4 mois. Plus de 25 nationalités y sont représentées, avec beaucoup de personnes originaires du continent africain, notamment de Guinée, du Soudan et du Nigéria.

Le centre développe de nombreuses activités en lien avec le groupe local de Béziers : ateliers cuisine, jardin potager, cours de français. Un cycle de formation consacré à la

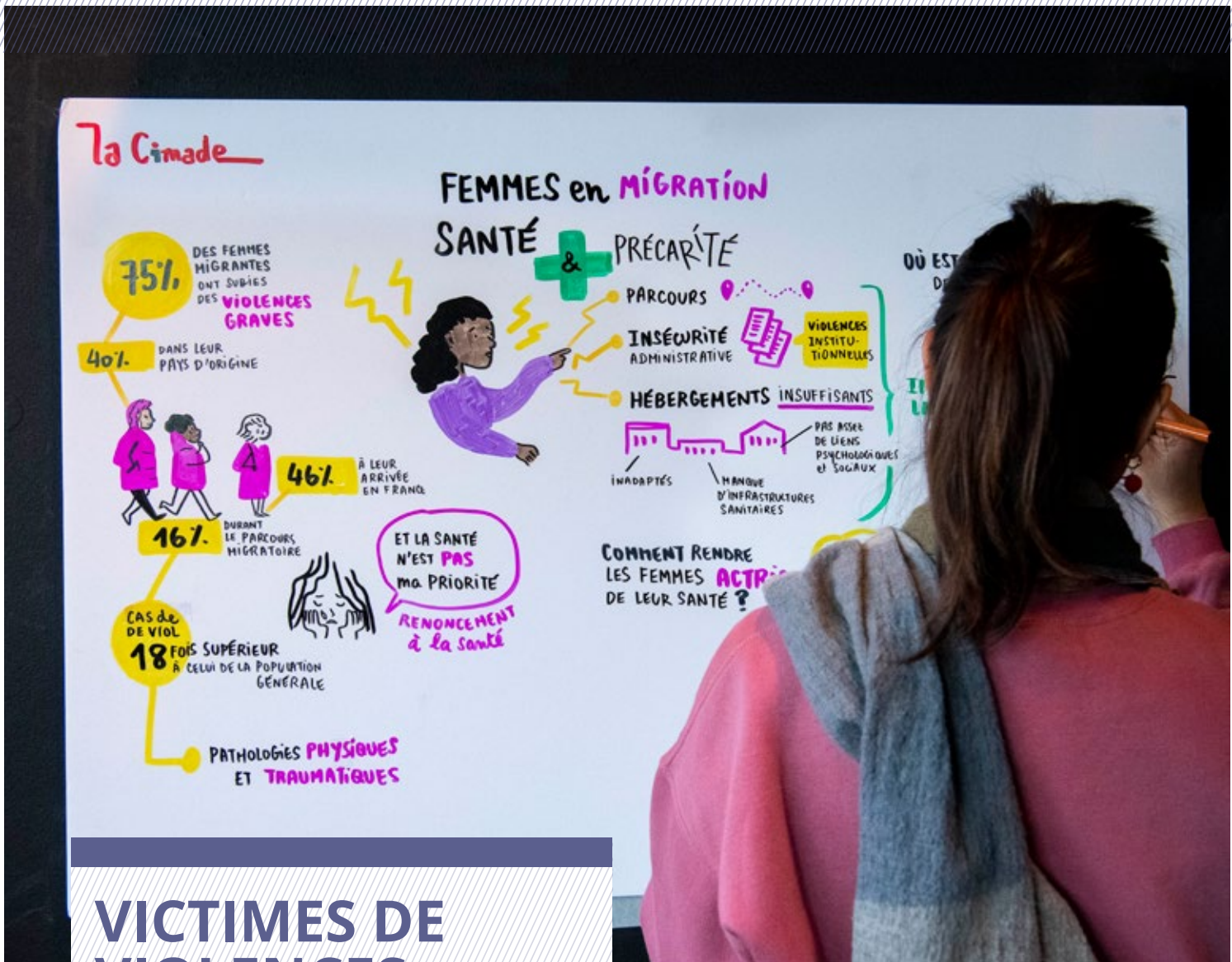
santé sexuelle est également mis en place et rencontre un accueil très favorable. La journée mondiale des réfugié-e-s donne lieu à l'organisation d'un événement ouvert aux habitant-e-s de la ville, renforçant les liens avec le territoire. Une activité chorale est par ailleurs lancée, offrant un nouvel espace d'expression et de convivialité.

Ces dynamiques s'inscrivent toutefois dans un contexte difficile, marqué par une réduction des droits et une dématérialisation accrue des démarches administratives, qui complexifie fortement les parcours. Les obstacles à l'accès au séjour demeurent importants, y compris pour des personnes installées en France depuis de nombreuses années. Les conditions matérielles restent également préoccupantes, les locaux nécessitant des travaux de réhabilitation. Malgré ces contraintes, les expériences humaines vécues au sein du centre demeurent riches et porteuses d'espoir.



© Valentina Camu

Journée mondiale des réfugié-e-s au Cada de Béziers, juin 2025.



© Corinne Simon

VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S

■ LA PROTECTION DES PERSONNES N'A PAS DE NATIONALITÉ, NI DE PAPIER !

La Cimade a porté en 2024 et porte en 2025, un sujet crucial qui touche les droits humains, la justice sociale et la dignité des femmes : l'application de la Convention d'Istanbul pour les femmes migrantes en France. Ce texte consacre une approche inclusive, reconnaissant que les femmes migrantes, parmi d'autres catégories de femmes, sont particulièrement vulnérables aux violences, en raison leur statut juridique, leur isolement ou des barrières

linguistiques. Des défis majeurs persistent : en France, des femmes qui sont victimes de violences, en tant que femmes et en tant qu'étrangères, ne sont pas protégées. Cette carence législative et pratique expose des milliers de femmes à un risque permanent d'expulsion, de maintien forcé dans le foyer violent ou dans une situation d'exploitation ou de renoncement aux démarches de protection auprès des autorités compétentes. La Cimade accompagne la sortie du rapport de la société civile pour le Greio (experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les violences faites aux femmes), participe à plusieurs colloques et tables rondes pour faire connaître la Convention d'Istanbul et demander son application. La Cimade poursuit ses actions de plaidoyer pour

Événement sur l'histoire des actions de La Cimade auprès des femmes migrantes

dénoncer les atteintes aux droits des personnes exilées. Elle a notamment participé à lutter contre la réforme de l'aide médicale de l'État, qui aurait eu des conséquences dévastatrices pour toutes les personnes étrangères, dont les femmes victimes de violences. Elle est intervenue lors de tables rondes sur le droit d'asile des personnes LGBTI+, mettant en lumière les discriminations systémiques sur la santé mentale des femmes exilées, qui entravent l'accès à la protection. Et La Cimade poursuit son travail en lien avec la mission interministérielle de lutte contre la traite et les violences faites aux femmes.

Engagée dans des contentieux stratégiques, notamment sur la traite des êtres humains, plusieurs interventions sont réalisées devant les juridictions, dans le cadre de procès de traite à des fins d'exploitation par le travail.

Dans un contexte où les idées d'extrême droite s'attaquent aux droits de toutes et de tous, les droits des femmes sont aussi en péril. La Cimade dénonce les violations des droits des femmes migrantes. Il est temps de mettre en place une véritable politique publique de protection de toutes les personnes victimes de violences et de discriminations.

■ L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT NE SE NÉGOCIE PAS

En 2025, La Cimade intensifie ses actions dans un contexte de durcissement des pratiques et de remise en cause effective de la présomption de minorité. La situation des mineur·e·s aux frontières, l'errance, la précarité administrative, l'absence d'accès à la scolarisation ou aux soins sont des atteintes aux droits fondamentaux de ces enfants. Face aux défaillances persistantes de certains dispositifs, la mobilisation s'est traduite par des recours contentieux, des interpellations publiques et des actions collectives visant à rappeler l'obligation pour l'État français de respecter la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), notamment le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Malgré les demandes formulées par le Comité des droits de l'enfant et relayées à de nombreuses reprises par La Cimade et ses partenaires, aucune mesure n'a été prise par le gouvernement pour remédier aux nombreuses violations de la CIDE. Au contraire, elles perdurent, s'amplifient et s'aggravent sur l'ensemble du territoire. Saisi en 2024 par 27 organisations, dont La Cimade, le Conseil d'État, dans une décision de 2025, nie tous les effets juridiquement contraignants de la CIDE. La plus haute juridiction administrative permet ainsi à l'État français de s'extraire de ses engagements internationaux. En novembre, La Cimade publie un guide pratique pour mieux appréhender la situation des jeunes en danger. Il permet d'identifier les différentes possibilités des démarches administratives et apporte également des repères pour mieux comprendre et anticiper les

difficultés rencontrées dans les différentes démarches administratives.

La Cimade apporte son soutien aux acteurs et actrices de terrain, elle répond aux sollicitations et à leurs besoins de formation. Un travail d'analyse et d'interpellation voit le jour en 2025 sur des problématiques majeures : entraves à l'accès à l'apprentissage pour les jeunes confié·e·s à l'ASE, obstacles à l'enregistrement des demandes d'asile, interpellations déloyales et dysfonctionnements des dispositifs de formation. Son implication au sein de collectifs inter associatifs et de campagnes communes vise à renforcer un plaidoyer collectif, combatif et légitime, pour faire évoluer les politiques publiques et garantir l'effectivité des droits de ces jeunes.

HAUT ET FORT

La Cimade publie un guide pratique et juridique dédié aux droits des jeunes en danger isolé·e·s. Conçu à la fois pour les professionnel·le·s et bénévoles qui les accompagnent, ce guide propose des repères essentiels pour mieux appréhender les situations auxquelles ces jeunes sont confronté·e·s et renforcer leur accompagnement.



Sortie du nouveau guide consacré aux droits des jeunes isolé·e·s en danger, novembre 2025.



© Valentina Camu

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Cours de français à La Cimade de Marseille, mai 2025.

En 2025, l'accès à l'apprentissage du français subit une attaque sans précédent. D'une main, le gouvernement confirme son choix de durcir les exigences de maîtrise de la langue pour l'obtention d'un titre de séjour ; de l'autre, en diminuant drastiquement l'accès au service public de la formation linguistique, notamment à travers la dématérialisation des cours de français de l'Ofii, il dégrade fortement les moyens mis à disposition des personnes étrangères pour atteindre ces mêmes exigences. La Cimade revendique la reconnaissance de l'accès à la langue du pays où l'on vit, comme un droit et non comme un devoir. Elle dénonce, avec ses partenaires, ces choix discriminants qui utilisent la langue pour restreindre l'accès au séjour et déstabiliser le parcours migratoire de milliers de personnes.

Dans le cadre du collectif national Le français pour toutes et tous, La Cimade se mobilise sur plusieurs fronts pour dénoncer le glissement d'une politique d'accueil menée par l'État, vers une politique d'écueils pour les personnes étrangères.

FAIRE FACE JURIDIQUEMENT À LA DÉRIVE DE L'ÉTAT

Avec ses partenaires, La Cimade saisit la justice pour contester le choix arbitraire de l'Ofii de dématérialiser la quasi-totalité de l'offre de formation proposée aux personnes étrangères, via des marchés publics. Les associations demandent au tribunal administratif de Paris de suspendre en urgence ces marchés publics. Aux côtés du Secours Catholique et de la Fédération des centres sociaux et socioculturels, soutenue par l'expertise du collectif de juristes Intérêt à agir, La Cimade agit contre la violation des principes d'égalité, et pour un accueil digne qui doit passer par un accueil humain. L'apprentissage de la langue française ne doit pas se faire sans la rencontre humaine, seul face à un écran et avec des corrections d'exercices menées par l'intelligence artificielle. Aucune de ces dispositions n'a été discutée devant le Parlement lors de l'examen de la loi asile et immigration. Bien que le référé-suspension déposé par les associations ait été rejeté par le TA de Paris, la procédure d'annulation sur le fond est, elle, toujours en cours.

UNE MOBILISATION CITOYENNE POUR INTERPELLER SUR LES ENJEUX POLITIQUES

Une mobilisation citoyenne et inter associative est organisée par le collectif Le français pour toutes et tous, le 8 septembre, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'illettrisme. L'enjeu est de faire face collectivement à cette politique injuste, discriminante et déconnectée des réalités vécues par des milliers de personnes. Cette mobilisation a été lancée par la diffusion d'une table ronde intitulée « Mobilisation pour un accès au français pour toutes et tous ». Les débats et des actions d'interpellations locales qui ont suivi, dans plus de 30 villes, ont été l'occasion de donner la parole aux actrices et acteurs de terrain, ainsi qu'aux personnes étrangères. Les ateliers liés à l'apprentissage du français sont des espaces où le vivre ensemble est concret, et où des projets communs naissent. Ces espaces de partage et de rencontre luttent contre le repli identitaire qui gangrène les discours actuels. Cette mobilisation citoyenne a aussi été l'occasion d'affirmer haut et fort que l'apprentissage du français est une des conditions de l'émancipation et de l'égalité.

DONNER LA PAROLE

Avec six personnes participantes des ateliers de français de La Cimade, des bénévoles du groupe local de Tourcoing, ouvrent en 2025, une action nommée « De création en paroles ». Ils et elles sont accompagnées par l'association Toutes nos façons d'être et par le réalisateur des *Funambulants*, Philippe Saint Pe. L'objectif est de permettre aux participant·e·s allophones de reprendre confiance en eux et de pouvoir conter dans cette nouvelle langue, leurs histoires et leurs émotions. Après dix séances, Radhouane, Elisée, Fozia, Ghania, Chahira et Kader se livrent face caméra. Avec des mots qu'ils et elles ont dû apprivoiser, loin de ceux de leur naissance,

se déroulent leurs histoires parfois terribles, parfois amusantes. Ces récits très touchants, nous permettent de réaliser les parcours vécus, d'un pays à l'autre et d'une langue à l'autre. Ils dévoilent aussi leur volonté et leur détermination à faire de leur exil une force et un accomplissement. Le film *Fragment d'ailleurs* qui les raconte, sera disponible en 2026.



HAUT ET FORT

Aux côtés du Secours catholique, de la Fédération des centres sociaux et socioculturels et du collectif de juristes Intérêt à Agir, La Cimade a intensifié la mobilisation contre la décision de l'Ofii de dématérialiser les formations linguistiques.

L'action de communication commune a reposé sur une stratégie de relations presse visant à rendre visible le positionnement des associations et les enjeux juridiques portés devant le tribunal administratif de Paris. Les témoignages de personnes directement impactées par la dématérialisation ont été valorisés, afin d'incarner les conséquences concrètes de ce changement de paradigme. Les réseaux sociaux de La Cimade ont largement relayé ces témoignages. La mobilisation médiatique a permis d'alerter l'opinion sur les risques d'atteinte au principe d'égalité d'accès au service public et de soutenir le plaidoyer en faveur d'un apprentissage du français accessible à toutes et tous.



© Valentina Camu

Cours de français dans les locaux de La Cimade à Marseille, mai 2025.



© Guillaume Colin

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE

Journée de décryptage organisée par La Cimade le 3 avril 2025 à Dijon.

européen, une liste de pays d'origines sûrs et le concept de pays tiers sûr. En France, le travail en inter associatif se poursuit pour anticiper la mise en œuvre du Pacte UE migration et asile.

■ AGIR POUR LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES EXILÉES AUX FRONTIÈRES

Deux missions du pôle solidarités internationales et Europe ponctuent l'année 2025, l'une au Sénégal, la seconde en Mauritanie. La rencontre régionale à Dakar sur la question de la criminalisation de la migration dite « irrégulière » en Afrique et l'accès aux droits des personnes étrangères détenues participe aussi des déplacements du pôle. L'occasion d'échanger entre avocat·e·s et organisations d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et d'Europe sur les législations en place et les pratiques. 2025 est également une année d'analyses conjointes, notamment avec l'association sénégalaise REMIDEV, qui réalise un état des lieux sur la pénalisation de la migration au Sénégal, ou encore avec l'association comorienne Maecha, qui rédige un rapport d'enquête sur l'identification des besoins et des difficultés des familles de personnes décédées et disparues en mer dans l'archipel des Comores. La Cimade

participe aussi à une action commune aux frontières intérieures françaises pour dénoncer les dix ans du rétablissement des contrôles aux frontières. Ces contrôles s'accompagnent de pratiques policières et administratives qui nuisent aux droits des personnes exilées. La Cimade poursuit son engagement au sein du projet Coordination des actions aux frontières intérieures (Cafi) qui mène des observations citoyennes aux frontières hexagonales et porte du plaidoyer sur la base de ses constats de terrain.

■ DÉCRYPTER LES ENJEUX INTERNATIONAUX ET EUROPÉENS POUR LE MOUVEMENT CIMADE ET AU-DELÀ

Le pôle SI-Europe réalise plusieurs « Foires aux questions » pour le site Internet de La Cimade. Les thématiques abordées sont variées : personnes décédées et disparues en migration, enjeux entre migration et développement ou encore l'extrême droite en Europe. Le pôle et la région Franche-Comté Bourgogne construisent une conférence sur la criminalisation des personnes exilées. 2025 est également l'année de déploiement d'une formation interne afin de s'interroger sur le legs colonial dans les politiques migratoires françaises et européennes. C'est aussi l'année de la mise à jour de fiches internes sur la question des personnes décédées et disparues et sur l'antiracisme. Le service Europe sensibilise en interne sur le Pacte UE migration et asile, la directive facilitation ou encore le règlement « retour ». La Cimade a par ailleurs communiqué pour demander la libération de Moussa Tchangari, défenseur des droits nigérien et secrétaire général d'Alternative Espace Citoyen (AEC), arbitrairement détenu depuis plus d'un an par les autorités du Niger. Au-delà des questions migratoires, La Cimade a également communiqué régulièrement sur la situation en Israël et Palestine.

■ AGIR COLLECTIVEMENT EN FRANCE, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

Membre de différents réseaux, que ce soit au niveau européen ou international, La Cimade se mobilise en collectif. Ainsi, le collectif Loujina-Touunkaranké se réunit à Dakar pour sa réunion annuelle. Le réseau euro africain Migreurop se retrouve à Rabat pour ses 20 ans et son assemblée générale. Le pôle SI-Europe participe aussi aux rencontres de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ou encore du Centre de recherche et d'informations sur le développement (Crid) qui réunit ses membres pour la révision de son plan d'action. La Cimade participe également au festival Sabir à Palerme, l'occasion de se joindre à la 56^e session du tribunal permanent des peuples sur les violations des droits humains à l'égard des migrants par les États du Maghreb, l'Union européenne et ses États membres. Au sein du Crossborder Forum, La Cimade participe à des réunions portant sur l'accord franco-britannique dit « un pour un »

aux côtés d'organisations mobilisées dans les deux pays. La Cimade se mobilise également dans la rue, notamment avec l'action « les lignes rouges ont depuis longtemps été franchies à Gaza ».

HAUT ET FORT

À Dijon, la journée de décryptage « Criminaliser les personnes exilées pour mieux réprimer les migrations ? » réunit plus de 100 personnes. Il est question d'analyser les mécanismes de criminalisation des exilé·e·s, avec expert·e·s et partenaires. La Cimade communique via sa newsletter, ses réseaux sociaux et auprès de journalistes locaux pour promouvoir l'événement et ses enjeux.

Pour dénoncer la proposition de règlement retour de la Commission européenne, La Cimade publie un document de décryptage avec le CCFD-Terre solidaire en octobre. Il alerte sur les conséquences funestes de ce texte. Dans la foulée, une vidéo d'information pédagogique sur le contenu du texte et ses implications est diffusée sur Instagram en collaboration avec le média Komune, un média indépendant qui décrypte la société avec un regard antiraciste.



© La Cimade

Action aux trois frontières avec la Café, Menton, 6 décembre 2025.



© Nicolas Anglade

SENSIBILISATION

Festival Migrant'scène, Clermont-Ferrand, novembre 2025.

■ UN ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET MILITANT SOUTENU

Près de 400 bénévoles sont investi-e-s dans les actions de sensibilisation de La Cimade. Leur but : lutter contre les stéréotypes et la désinformation afin de favoriser le vivre ensemble et un meilleur accueil des personnes exilées.

Les bénévoles les plus expérimenté-e-s s'investissent de plus en plus dans la formation de leur pair-e-s aux côtés des salarié-e-s, voire participent à la création des outils de La Cimade. C'est ainsi qu'est née une boîte à outils destinée aux actions de sensibilisation du mouvement en direction des actrices et acteurs du champ social.

Les contacts réels avec des personnes authentiques ont souvent plus d'impact que les faits et les chiffres. Les bénévoles de La Cimade intensifient donc l'implication des premiers et premières concernées dans les actions menées. Ils et elles les invitent à témoigner ou à partager leurs analyses ou présentent leurs réalisations culturelles ou artistiques pendant le festival Migrant'scène. Certains groupes locaux animent aussi des projets dits « faire ensemble », des projets qui favorisent la rencontre de

personnes d'ici et d'ailleurs, dans le cadre d'activités comportant un but commun, fondées sur la coopération, avec des rôles les plus égaux possibles. C'est le cas à Nantes, où le groupe local réunit dix élèves d'un lycée agricole et six jeunes exilé-e-s à la rue autour de neuf ateliers de pratique du cirque sur une période de quatre mois.

■ RENFORCER LES ALLIANCES

Cet engagement bénévole est d'autant plus précieux qu'il s'inscrit dans un contexte où la montée des discours xénophobes et la radicalisation de certains groupes d'extrême droite pèsent directement sur l'action associative. Ce climat d'intimidation a ainsi conduit des établissements scolaires et des lieux culturels à refuser ou annuler des projets, jugeant les thématiques migratoires « trop sensibles ». Des collaborations historiques ont été remises en cause, comme à Béziers où le groupe local a perdu son partenariat avec un cinéma municipal.

Mais à contrario, et justement en raison de la nécessité de faire front face aux menaces pesant sur la démocratie, La Cimade ne cesse de gagner en légitimité en tant qu'actrice d'éducation populaire. Elle est ainsi partie prenante de l'initiative 1001 territoires pour la fraternité. Cette nouvelle association rassemble 41 organisations – associations,

collectifs et syndicats – déterminées à démontrer que la France de la fraternité, dans sa diversité et dans le vivre-ensemble, n'est pas une utopie et qu'elle existe déjà sur les territoires. Une vingtaine d'événements Migrant'scène ont été labélisés 1001 territoires pour la fraternité, pour visibiliser cette mobilisation. La Cimade continue aussi de rendre ses outils accessibles au plus grand nombre via le centre de ressources sensibilisation de son site Internet. En 2025, celui-ci s'enrichit de l'exposition et de la vidéo animée *Refuser la violence des frontières* (qui avec le petit guide du même nom paru en 2024, constituent deux supports pédagogiques complémentaires sur la thématique), de deux quiz en ligne (l'un sur les violences policières, l'autre sur l'instrumentalisation de la maîtrise de la langue française par la politique migratoire) et des rediffusions de trois ciné-rencontres en ligne (autour de l'asile aux frontières de l'Europe, d'un hommage aux personnes décédées et disparues pendant leur parcours migratoire, et de la réunification familiale).

■ LA SENSIBILISATION EN QUELQUES CHIFFRES

Interventions en milieu scolaire, animations de rue, ciné-débats, spectacles vivants, conférences et autres propositions, ce sont plus de 900 actions qui permettent cette année encore de toucher un large public : 54 958 personnes dont 19 305 pendant le festival Migrant'scène. Le nombre des jeunes hors et en milieu scolaire et des actrices et acteurs du champs social - respectivement 10 867 et 2 476 - en constitue une part croissante. Autant de résultats qui n'auraient pu être atteints sans les 986 partenariats noués au niveau local, parmi lesquels des partenariats avec des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des lieux culturels ou d'autres associations.

FORMATION EXTERNE

FORMER SUR LES DROITS DES PERSONNES ÉTRANGÈRES



En tant qu'association spécialisée en droit des étrangers, La Cimade est sollicitée par des associations, services de l'État et des collectivités territoriales, des universités et écoles spécialisées pour dispenser des formations juridiques et pratiques, destinées à celles et ceux qui accompagnent les personnes étrangères. Le droit des étrangers étant particulièrement complexe et mouvant, une solide formation est nécessaire. En 2025, 36 sessions de formations ont été dispensées, pour un total de 371 heures. Elles ont touché 436 bénéficiaires - salarié-e-s associatifs et agents de la fonction publique de l'État,

d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Elles ont été dispensées par 24 formateurs et formatrices de La Cimade, principalement dans les régions Bretagne Pays de Loire, Nord Picardie, Centre-Ouest, Océan indien, Sud Est et Normandie. Depuis décembre 2022, La Cimade dispose de l'agrément Qualiopi, certification du ministère du travail délivrée aux organismes de formation qui respectent une démarche qualité, sur la base d'un référentiel unique. A noter que l'activité de formation de La Cimade se déploie également fortement en interne auprès de ses équipes bénévoles et salarié-e-s.

COMMUNICATION

En 2025, La Cimade lance sa nouvelle vidéo institutionnelle, écrite et interprétée en slam par Lemofil et produite par Studio Polaire. Cette vidéo met en lumière ses missions, ses valeurs et l'engagement de ses 2 700 bénévoles et salarié-e-s, tout en réaffirmant ses revendications pour un accueil digne, l'égalité des droits et un changement des politiques migratoires.

Le 27 juin à la mairie du 20^e arrondissement de Paris, près de 200 personnes célèbrent les 85 ans d'engagement de La Cimade autour d'un moment artistique et réflexif. La romancière et dramaturge Dalie Farah ouvre la soirée par une lecture musicale, suivie d'un slam spécialement composé par Lémofil. Une table ronde animée par David Eloy avec Sophie Binet, Patrick Boucheron, Hajer Ben Boubaker et Jean-Charles Tenreiro explore les mobilisations passées et les migrations de demain, avant de clôturer l'événement avec un duo musical de Hura Mirshekari et Renaud Satre.

Afin de promouvoir le festival Migrant'scène auprès du grand public et d'encourager la participation à ses événements, La Cimade s'associe avec Justine Lossa, comédienne, influenceuse engagée et militante, pour réaliser plusieurs vidéos au format story sur Instagram. L'objectif : lancer officiellement le festival, présenter le thème de l'édition 2025 et valoriser des événements marquants dans plusieurs villes de France. Au total, entre 18 000 et 27 000 personnes ont vu chaque story.



Nouvelle exposition de La Cimade sur la violence des frontières, Guyane, novembre 2025.

© Roman Lietard



© Ben Art Core

VIE DU MOUVEMENT

Session nationale de La Cimade dans le Sud-Ouest, autour de la thématique des rapports de domination, octobre 2025.

En 2025, La Cimade compte 3 656 adhérent·e·s dont 2 590 membres bénévoles. Il s'agit d'une légère baisse de ses adhésions d'environ 6 % entre 2024 et 2025 et ce, après une période de progression régulière depuis plusieurs années. Le nombre d'adhérent·e·s reste cependant supérieur à ce qu'il pouvait être en 2023, augmentant de 1,67 % sur les deux années. Parmi les adhérent·e·s de La Cimade, 29 % des bénévoles sont étudiant·e·s ou encore en activité. Cette dynamique répond à un objectif de diversification du mouvement. Enfin, une mobilisation plus importante des adhérent·e·s engagé·e·s dans des instances associatives est constatée. Cette mobilisation dans la prise de responsabilité se traduit par une augmentation d'environ 8 % des élu·e·s engagé·e·s au niveau local, régional et national. Enfin, la durée moyenne de l'engagement à La Cimade reste stable et s'établit à trois ans. Si l'engagement bénévole à La Cimade est exigeant en termes d'acquisition de compétences et de rythme, il témoigne d'un attachement à agir auprès des personnes exilées et avec elles. La défense d'un projet de société plus juste, et plus hospitalière, est aussi porteur de sens pour les bénévoles.

Plusieurs travaux structurants pour la vie du mouvement ont pu aboutir en 2025. Les nouveaux statuts sont

ainsi adoptés lors de l'assemblée générale de janvier. Ils organisent le principe d'une gouvernance plus participative et plus coopérative, entre les régions et les instances nationales. Ces nouveaux statuts actent le développement de La Cimade sur ces dernières années, avec un doublement du nombre d'adhérent·e·s entre 2014 et 2024. Ils confortent la participation des élu·e·s issu·e·s des régions dans les différentes instances, par l'augmentation des sièges du collège des équipiers et équipières bénévoles à l'assemblée générale, ainsi qu'au conseil national. En 2025, les élections permettent de renouveler l'ensemble des instances, du local au national, pour un nouveau mandat de trois ans. Un programme de formation spécifique est élaboré pour les accompagner tout au long de leur mission. Des rencontres régulières sont organisées entre les bureaux régionaux et les délégué·e·s nationaux·ales en région. Ces échanges permettent de nourrir un dialogue entre les instances et d'accompagner la mise en œuvre du projet associatif de La Cimade.

À La Cimade, les bénévoles sont accueilli·e·s dès leur arrivée. Leur parcours permet au mouvement d'envisager leur intégration et leur accompagnement tout au long de leur engagement. En favorisant la participation de chacun·e

à des espaces collectifs, ce parcours propose de prévenir l'essoufflement ou le découragement. Des situations qui peuvent arriver à celles et ceux qui sont engagé·e·s auprès d'un public confronté à des obstacles de plus en plus éprouvants, dans un contexte social et politique de plus en plus hostile. Le groupe d'appui psy, composé de six bénévoles, apporte un soutien aux équipes, aux groupes locaux et aux régions, selon les demandes exprimées. En 2025, il répond à plusieurs sollicitations, pour prendre soin des dynamiques collectives au sein de groupes locaux, dans un contexte d'engagement difficile. Et il continue d'animer des temps d'analyse de pratiques pour les équipes intervenant en prison.

L'appropriation par le mouvement des principes et repères déontologiques de La Cimade et leur mise en œuvre effective dans les actions est un enjeu pour l'association. En effet, ces principes représentent un cadre protecteur dans l'action, tant pour les personnes accompagnées par l'association que pour celles qui s'y engagent. La diffusion de ce cadre en région reste un objectif à poursuivre en 2026 avec la clarification des processus internes qui permettent de prendre en charge les situations de tensions liées à des manquements déontologique.

■ UNE NOUVELLE ANNÉE DE MOBILISATION POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Sur le terrain politique et en termes de parole publique, La Cimade continue de se mobiliser pour défendre les libertés associatives. Elle revendique un rôle de vigie citoyenne : une tribune est publiée dans *Le Monde* le 21 février. La Cimade témoigne des entraves vécues et observées : elle est interviewée dans le cadre de l'enquête de la Fédération internationale des droits humains sur l'état des libertés publiques en France. Elle soutient les associations attaquées : La Cimade se joint à deux contentieux en 2025 pour soutenir Action justice climat Lyon et Montagne limousine accueil solidarité. Enfin, elle participe aux mobilisations inter associatives portées notamment par le Collectif des associations citoyennes, dont La Cimade est membre.

■ SAAM : SÉCURISATION DES DONNÉES ET HAUSSE DE L'ACTIVITÉ

En juillet 2025, l'application Saam migre vers un serveur hébergé et géré par La Cimade. Cette étape marque l'aboutissement d'un vaste programme de sécurisation de l'outil et de sa base de données, désormais entièrement pilotée par La Cimade, de manière indépendante.

Saam est un puissant outil qui aide les équipes de La Cimade dans l'accompagnement individuel des personnes étrangères. Il permet de collecter les informations nécessaires au suivi des personnes accompagnées.

Le projet d'intégration de Saam pour les activités en prison est élaboré en 2025, avec une mise en service prévue dès 2026. L'objectif est de permettre aux équipes qui interviennent auprès des personnes incarcérées de bénéficier elles aussi de cet outil.

Grâce à des formations régulières et à un accompagnement sur le terrain (par des coordinatrices et des coordinateurs dans les groupes et des référent·e·s au niveau régional), Saam est aujourd'hui largement adopté par les équipes bénévoles. Cela permet de mieux suivre l'évolution des activités d'accueil et d'accompagnement.

Au niveau national, on observe une hausse du nombre de suivis en 2025, mais une stabilisation des nouveaux accompagnements entre 2024 et 2025, après une baisse marquée entre 2023 et 2024. En revanche, l'activité des bénévoles a fortement augmenté, notamment pour le suivi des dossiers ouverts les années précédentes. Certaines régions, comme l'Île-de-France, affichent une progression significative, avec plus de 4 500 suivis supplémentaires en 2025.



© Louise Lacombled

Une partie de l'équipe du Languedoc Roussillon lors de la session annuelle, octobre 2025.



© Nicolas Nauche

Action de sensibilisation lors du match du Red Star au stade de Saint Ouen sur Seine, mars 2025.

ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES

■ BÉNÉVOLES ET SALARIÉ·E·S : UN MAILLAGE COLLABORATIF

L'équipe salariée de La Cimade est au cœur du projet de l'association. Déployé·e·s en Hexagone et en Outre-mer, les 138 salarié·e·s mettent en œuvre la mission sociale de La Cimade aux côtés des 2 590 bénévoles. La politique de ressources humaines est construite autour du support individuel des salarié·e·s, de l'accompagnement collectif des équipes, et de relations étroites avec le comité social et économique (CSE), avec qui sont notamment construits nos accords collectifs (temps de travail, salaires, etc.). En matière de ressources humaines, les priorités de La Cimade demeurent la mobilité, la formation, l'équité et l'égalité entre femmes et hommes, comme garantie d'un traitement uniforme pour toutes et tous. Le bien-être au travail fait aussi parties des essentiels, avec une attention particulière portée aux risques psychosociaux. Ces principes sont appliqués tout au long du parcours des collaboratrices et collaborateurs de La Cimade.

■ EFFECTIFS ET REPRÉSENTATION DES SALARIÉ·E·S

Le personnel, présent au siège à Paris, dans les régions, dans les centres de rétention et en Outre-mer, est composé de 138 professionnel·le·s, dont 74,6 % de femmes (35 hommes et 103 femmes). Cette supériorité numérique se constate dans toutes les catégories professionnelles. Au 31 décembre 2025, sur 138 salarié·e·s :

- 38 sont titulaires de contrats à temps partiel, majoritairement occupés par des femmes (84,2 %) ;
- 130 salarié·e·s ont un contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- 7 salarié·e·s ont un contrat à durée déterminée (CDD). 5 des contrats à durée déterminée sont occupés par des femmes ;
- 1 salariée est en contrat d'apprentissage ;
- L'ancienneté moyenne toutes catégories confondues est de 5 ans et 7 mois.

En 2024, La Cimade a pris la décision de ne pas postuler au renouvellement du marché public du CRA du Mesnil-Amelot. En effet, l'association constatait que les conditions d'exercice de la mission des intervenant·e·s juridiques n'étaient plus réunies. En 2025, 11 salarié·e·s ont donc quitté les effectifs de La Cimade, dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, négocié avec le CSE.

En 2025, 34 stagiaires ont été accueilli·e·s au sein de l'association. Les stages concernent principalement des élèves de troisième, ainsi que des étudiant·e·s en droit, science politique, psychologie ou travail social. Selon les formations, la durée des stages varie d'une semaine à six mois.

■ RELATIONS SOCIALES

L'ensemble des salarié·e·s est représenté par le CSE, dont les membres ont été élus en juillet 2025 à l'occasion des élections des représentant·e·s du personnel. Les échanges entre la direction et le CSE ont lieu chaque mois et permettent d'avancer dans l'intérêt de La Cimade et de ses salarié·e·s. En 2025, la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), instance émanant du CSE, s'est réunie quatre fois et a effectué deux visites de locaux à Strasbourg et à Dijon. Elle s'est penchée plus spécifiquement sur la prévention des risques psychosociaux. En étroite collaboration avec les membres de la CSSCT, le travail de mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels s'est poursuivi et reste d'actualité. Parallèlement, un travail avec les instances représentatives du personnel est mené sur la refonte de la grille de classification des emplois, afin d'accompagner les évolutions des métiers. En outre, les négociations annuelles obligatoires 2025 ont débouché sur une augmentation du nombre de jours de congés payés, l'augmentation des jours « enfant malade » pour les parents isolés, l'extension des aménagements horaires pour les parents jusqu'à la rentrée en sixième de l'enfant, la prise en charge intégrale par l'employeur de l'augmentation du coût de la complémentaire santé, la mise en place du don de jours de congés dans le dispositif « proche aidant », l'augmentation du budget des œuvres sociales du CSE.

■ LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2025, les orientations en matière de formation sont :

- Accompagner les salarié·e·s dans l'organisation et l'exécution de leurs missions ;
- Accompagner les salarié·e·s dans le développement de leur projet professionnel ;
- Encourager la prise régulière des heures acquises dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) par les salarié·e·s.

En 2025, 102 salarié·e·s (85 femmes et 17 hommes) ont été formé·e·s, soit 56,35 % de l'effectif total sur l'année, pour un budget de 44 000 € ; grâce à 20 actions de formation individuelle et 9 sessions collectives. Cela représente 74 jours de formations.

En 2025, les salarié·e·s les plus formé·e·s sont les salarié·e·s qui exercent leur activité en rétention, suivis par les salarié·e·s exerçant en régions au sein de la direction des territoires, puis des salarié·e·s des directions supports. Aussi, 4 salarié·e·s en 2025 ont entamé ou poursuivi une formation dans le cadre d'un projet de transition professionnelle.

■ POSTES CRÉÉS EN 2025

- Intervenant·e juridique en rétention.



© Ben Art Core

Session annuelle 2025



ÉLÉMENTS FINANCIERS

Un processus de retour à l'équilibre budgétaire inscrit dans la durée

La Cimade a entamé depuis 2024 un travail important sur son modèle socio-économique afin de retrouver un équilibre budgétaire pérenne. Des premières dispositions ont été prises en 2026, appelées à s'amplifier au cours des prochains mois et prochaines années. La solidité financière de l'association La Cimade et des deux autres structures contribuant à son financement, la Fondation et le Fonds de dotation La Cimade, permet d'inscrire ce plan de retour à l'équilibre budgétaire dans la durée.

La nécessité de faire évoluer le modèle socio-économique de La Cimade est due à un déficit structurel de l'association depuis 2023. Le niveau des ressources de la Fondation et du Fonds de dotation ne permet pas de compenser ce déséquilibre. Il en résulte un prélèvement sur les réserves pour absorber le déficit structurel, prélèvement particulièrement important en 2025, à hauteur de 1 187 k€. L'objectif est d'inverser cette trajectoire d'ici à 2030.

Pourquoi un tel niveau de prélèvement sur les réserves en 2025 ?

Le montant du prélèvement sur les réserves en 2025 a une raison conjoncturelle, le choix de La Cimade de ne plus intervenir dans les CRA (centres de rétention administrative) du Mesnil-Amelot. Ce retrait a nécessité la mise en œuvre d'un « plan de sauvegarde de l'emploi », d'un coût global de 457 k€.

Deuxième explication, le niveau modeste des legs et assurances-vie perçus par le Fonds de dotation en 2024 / 2025 (359 k€).

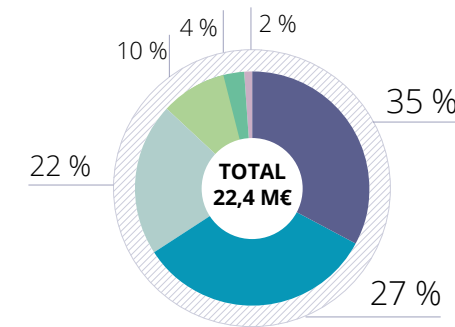
Troisième explication, les dépenses de l'association qui continuent à augmenter plus rapidement que les ressources. La hausse de 4.66 % des dépenses par rapport à 2024 est principalement due à l'augmentation du montant de la masse salariale de 620 k€ (+ 7 %) par rapport à 2024. Dans une association où les équipes de professionnel·les jouent un rôle central dans le déploiement du projet, la masse salariale est le premier poste de dépenses de l'association, représentant 63 % des dépenses d'exploitation. Parmi les raisons de son évolution, la hausse collective des salaires pour maintenir le pouvoir d'achat, les primes d'ancienneté et une prime de partage de la valeur (environ 40% du total) ; des variations du nombre d'ETP entre 2025 et 2024 pour combler des postes vacants et des indemnités de rupture pour des départs en 2025 (environ 45% du total); et enfin, une augmentation des cotisations sociales et des régularisations diverses (15%). Les dépenses de l'association permettent la mise en œuvre de son projet associatif, et la réalisation d'une grande diversité d'actions, décrites dans ce rapport d'activité. Bien que dans des proportions moins importantes que les dépenses, il faut noter que les ressources augmentent également (+ 2.42 %). Le montant des dons récoltés par l'association est en hausse de 10 % par rapport à 2024 (+ 452 k€), dépassant le montant prévisionnel de 180 k€. A noter également une hausse importante des dons effectués auprès de la Fondation La Cimade en 2025 (+ 160 k€) pour atteindre 499 k€. Autre explication, l'augmentation des financements privés de fondations par rapport à l'exercice 2024 : de 568 k€ à 739 k€.

Cette hausse des ressources privées est cependant contrebalancée par une baisse des ressources publiques par rapport à l'exercice 2024. Hors ministère de l'Intérieur, la baisse est de 4 %, soit 142 k€. Elle atteint 10 % en ne prenant en compte que les ministères et collectivités territoriales. Les concours publics versés par le ministère de l'Intérieur dans le cadre du marché public de la rétention ont baissé de 658 k€ (- 24 %) entre 2024 et 2025 en raison du retrait des CRA du Mesnil-Amelot.

La nécessité d'agir pour retrouver un équilibre durable du budget

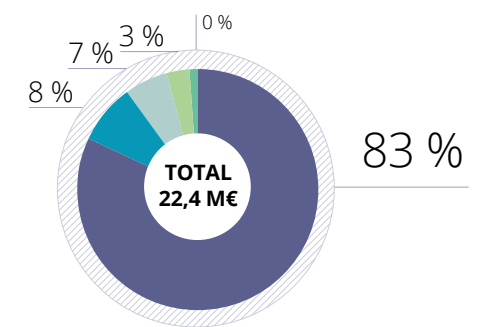
Si le montant des réserves disponibles des trois structures reste important au 31 décembre 2025, à hauteur de 4 100 k€, et le fonds de roulement exprimé en mois au-dessus du seuil critique (5,5 mois contre 3 mois), il est important de prendre en compte les investissements nécessaires dans le cadre de travaux de rénovation au CPH de Massy (1 000 k€ en fonds propres) notamment, pour avoir une vision précise de la situation économique de La Cimade. Pour préserver un niveau de réserves suffisant puis finir par inverser la trajectoire à la hausse, le budget prévisionnel 2026 prévoit des premières mesures d'économie. Des mesures complémentaires seront adoptées au cours de l'année, incluant une réduction importante des dépenses d'exploitation.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) EN K€



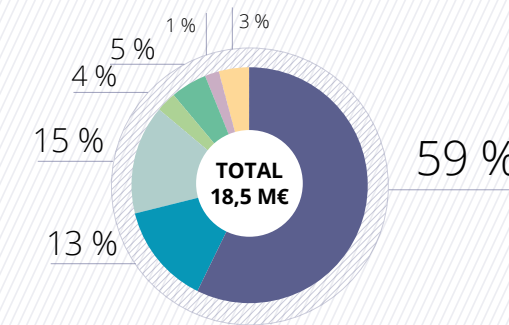
NOS RESSOURCES GLOBALES EN 2025...

■ Bénévolat	7 754
■ Subventions et concours publics	6 042
■ Générosité du Public	4 971
■ Fondation et financements privés	2 352
■ Produits des activités annexes et autres produits	956
■ Déficit	338



... ET LEUR UTILISATION

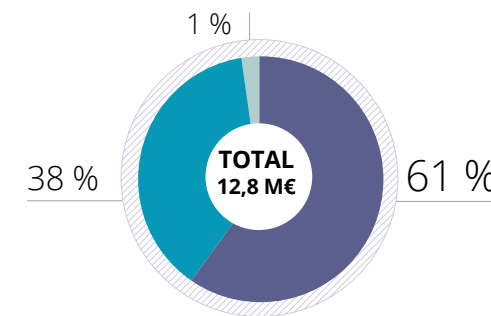
■ Actions réalisées en France y compris bénévolat	18 506
■ Frais de fonctionnement	1 753
■ Frais de recherche de fonds	1 482
■ Autres charges	629
■ Actions réalisées à l'étranger	44



ZOOM SUR NOS ACTIONS RÉALISÉES EN FRANCE

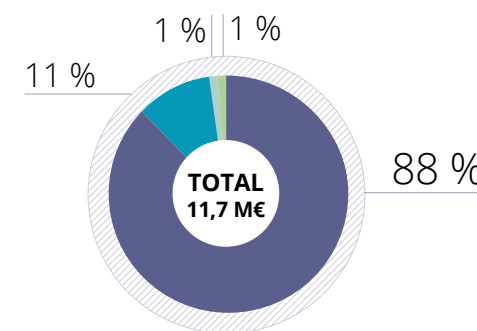
■ Actions en région y compris bénévolat	10 981
■ Action de la rétention	2 349
■ Centres d'accueil et d'hébergement de Béziers, Massy et Montpellier	2 735
■ Accompagnement des publics	755
■ Support aux actions (Pôles Thématiques Nationaux)	880
■ Animation politique du Mouvement et Vie Associative	273
■ Missions de sensibilisation	531

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€



ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (Y COMPRIS BÉNÉVOLAT)

■ Bénévolat	7 754
■ Dons	4 879
■ Autres produits	180



UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC ET BÉNÉVOLAT

■ Missions sociales (y compris bénévolat)	10 275
■ Frais de recherche de fonds	1 242
■ Frais de fonctionnement	124
■ Dotations aux provisions et dépréciations	83

Toutes ces informations sont issues des comptes annuels et du rapport de gestion 2025 approuvés par l'Assemblée générale de La Cimade du 27 juin 2026. Les comptes 2025 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes Hoche Audit. Le rapport de gestion présente également les comptes de la Fondation Cimade, créée en 2008 sous l'égide de la Fondation du Protestantisme, ainsi que ceux du Fonds de dotation La Cimade, créée en 2019.

PARTENAIRES 2025

La Cimade fait le choix de travailler avec d'autres associations – internationales, nationales et locales – afin de renforcer l'impact de ses actions. L'association tient en effet à favoriser l'intelligence collective, la collaboration, le soutien et la complémentarité au sein du monde associatif et de la société civile en général. Rien ne se ferait sans nos partenaires associatifs, mais également sans nos soutiens financiers : pouvoirs publics, collectivités territoriales, fondations privées et entreprises. Merci à eux. Merci également à nos 21 500 donatrices et donateurs qui nous ont apporté leur confiance en 2025 et favorisent ainsi notre indépendance et la pérennité de nos actions. Merci enfin à toutes celles et ceux qui, en France et ailleurs, s'engagent pour une solidarité active avec les personnes migrantes et réfugiées.

■ NOS SOUTIENS PUBLICS AU NIVEAU NATIONAL :

Agence Française de Développement (AFD) - Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) - Ministère de la Culture et de la Communication - Ministère du Travail, des Solidarités et de la Santé et des familles - Direction générale de la Santé (DGS) - Ministère de l'Intérieur - Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) - Ministère de la Justice - Service de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes (SADJAV) et Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) - Ministère de l'Aménagement des territoires et de la Décentralisation - Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

■ NOS PARTENAIRES PRIVÉS :

Bröt für die Welt - EKIR - Fédération de l'Entraide Protestante - Fondation Agnès Delachaux - Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès humain - Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Fondation JM - Fondation JM Bruneau - Fondation Présents - Fondation Tiqitaq - The Tolkien Trust - Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) - Languedoc Solidarity with refugee

■ AMÉRIQUES

Nos partenaires financiers : Fonds DILCRAH de Guadeloupe, FDVA de Guadeloupe, FDVA de Guyane, ARS Guyane, ville de Pointe-à-Pitre, ville de Cayenne, Église protestante de Guyane.

■ AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Nos partenaires financiers : les Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Grenoble, Clermont-Ferrand, Annonay, Chambon-sur-Lignon, Saint-Etienne, Mazet-Saint Voy, les communes du Pays de Gex, le Conseil départemental de l'Ain, la Métropole Grenoble-Alpes, La Métropole de Lyon, la DREETS Auvergne Rhône-Alpes (la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), la DIRSP (direction interrégionale des services pénitentiaires), la DRAC Auvergne Rhône-Alpes (la direction des affaires culturelles).

■ BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

Départements de Loire-Atlantique et d'Ille et-Vilaine, Villes de Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Lorient, Vannes, Les Sables d'Olonne, Auray, Ploërmel et Séné, Nantes Métropole, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes et DRJSCS des Pays de la Loire et de Bretagne.

■ CENTRE-OUEST

Nos partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, région Centre Val de Loire, Mairie de Poitiers, mairie de Blois, mairie de Tours, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Nouvelle Aquitaine

■ FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE

Nos partenaires financiers : Ville de Dijon, CCAS de Nevers, région Bourgogne Franche-Comté, Ville de Besançon, Conseil Départemental de la Nièvre, l'Eglise protestante Unie de France, Ville de Chalon-sur-Saône

■ GRAND EST

Nos partenaires financiers : UEPAL, de nombreuses paroisses protestantes et catholiques dont les paroisses du Bouclier et le temple Neuf, la ville de Strasbourg, la ville de Charleville Mézières, le CDAD du Bas Rhin, le CDAD Moselle.

■ ILE-DE-FRANCE

Nos partenaires financiers : Agence régionale de Santé d'Île-de-France / Barreau de l'Essonne / Barreau des Hauts-de-Seine / Barreau de Paris Solidarité / Barreau de Seine-Saint-Denis / Barreau de Versailles / Communauté d'Agglomération de Saclay (MEIF) / Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis / Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Essonne (DDETS 91) / Direction générale de la cohésion sociale / Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) / Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité / Fondation JM Bruneau / Fonds d'Intervention de Lutte contre les Exclusions / Mairie et département de Paris / Mairie de Châtillon / Mairie d'Evry / Mairie de Massy / Mairie de Versailles / Ministère de l'Intérieur

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nos partenaires financiers : FSE+, DDETS 34, DIHAL, Conseil Départemental 66, DREETS Occitanie, ONU, Ville de Montpellier, CCAS de Nîmes .

■ NORD-PICARDIE

Nos partenaires financiers : la Fondation de Lille, les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ; la CPAM de Lille-Douai, les villes de Lille, Amiens, Dunkerque, Valenciennes, Soissons, Laon, ; la direction interrégionale des services pénitentiaires ; la délégation Nord-Lille du Secours catholique

■ NORMANDIE

Nos partenaires financiers : Ville d'Alençon, Ville d'Argentan, Ville du Havre, Ville de Rouen, Communauté Urbaine d'Alençon, Conseil Départemental du Calvados, DISP de Rennes-BNP

■ OCÉAN INDIEN

Nos partenaires financiers : DEETS, DILCRAH Réunion, Région Réunion

■ SUD-EST

Nos partenaires financiers : Barreau de Aix-en-Provence, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA Corse et Languedoc, Ville de Marseille, CGET 13, DILCRAH.

■ SUD-OUEST

Nos principaux partenaires financiers : Conseil régional Occitanie et Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseils départementaux Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gironde, Pyrénées Atlantiques et Tarn et Garonne, Mairies de Bordeaux, de Pau et de l'agglomération bayonnaise, Barreau de Toulouse, DIRSP Aquitaine et Occitanie.

■ LES ASSOCIATIONS AVEC LESQUELLES NOUS TRAVAILLONS POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES EXILÉES AU PLAN NATIONAL :

ACAT / Aides / Amoureux au ban public / Amnesty International France/ Apprentis d'Auteuil / Ardhis / Armée du Salut / ATD-Quart monde / ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers) / ANVITA/ CASP-Arapej / CCEM Comité contre l'esclavage moderne / CCFD-Terre solidaire / Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Croix-Rouge française / Droits d'urgence / Emmaüs / Fondation Abbé Pierre / Cercle de silence / Comité pour la santé des exilés (Comede) / Coordination Sans-Papiers (CSP) 75 Coordination Sans-Papiers (CSP) Montreuil/Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry-sur-Seine (CTSPV) / Emmaüs France / Engage-e-s et Determine-e-s ! / Fédération Entraide protestante (FEP) / FNCIDFF Fédération nationale des Centres d'Information sur les droits des femmes et des familles / FNSF Fédération Nationale Solidarité Femmes / Fédération Protestante de France (FPF) / Fédération des Associations de Solidarité avec les travailleur-euse-s immigré-e-s (Fasti) / Fédération des acteurs de solidarité (FAS) / Fédération des Centres Sociaux / F3E / Groupe accueil et solidarité (GAS) / GAMS / Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (GISTI) / Germae / Human Rights Watch/ Jesuits Refugee Service (JRS) Ligue des droits de l'Homme (LDH) / Ligue de l'enseignement / Médecins sans frontières / Médecins du Monde / MRAP / Prison Insider / Observatoire international des prisons - Section française / Ordre de Malte / Oxfam / Pastorale des migrants / Paris d'Exil/ Patrons Solidaires /

Petits frères des pauvres / Radya / RESF / Restos du Cœur / Ritimo / Secours Catholique-Caritas France / Secours Populaire / Syndicat de la Magistrature / Syndicat des Avocats de France / Secours islamique France / SINGA / Tous migrants / UNICEF France / Unis cité / UNIOPSS / Utopua 56/ VoxPublic / Welcome / Women for Women France

■ LES COLLECTIFS :

Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes (ADFEM) / Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) / Des ponts, pas des murs ! / Manifeste euroafricain / Coordination Française Pour le Droit d'Asile (CFDA) / Collectif Alerte / Collectif ensemble contre la traite des êtres humains / Collectif des morts de la prison / Collectif national Droits de l'Homme Romeurope / Collectif Pour une égalité des droits entre Français.es et étranger.e.s / Centre de Recherche et d'Informations sur le Développement (CRID) / CoordEurop -La Coordination Européenne pour le Droit des Étrangers à Vivre en famille / Coordination Sud Dom'Asile / Collectif JuJIE ! / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Délinquants solidaires / DeQuelDroit / États généraux des migrations (EGM) / Groupe National de Concertation Prison (GNCP) / InfoMIE / LA Coalition / Le Collectif des Associations Citoyennes / Le français pour tous / Collectif Migrants Outre-Mer (MOM) / Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE) / Observatoire du droit à la Santé des Etrangers (ODSE) / Plateforme 12 (Pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l'égalité de traitement entre Français-es et Etranger-e-s dans les études comme au travail) / Plateforme française d'Eunomad / Plateforme des ONG françaises pour la Palestine / Réseau Chrétiens Immigrés / RESF / Réseau Chrétiens de la Méditerranée / Festisol (Festival des Solidarités) / Stop Dublin / DASEM Psy (Droit Au Séjour des Etrangers Malades)

■ NOS PARTENAIRES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Migreurop / Coalition Boats 4 people / Commission des Eglises pour les migrants en Europe (CCME) / Chrétiens de la Méditerranée / Collectif Loujna-Tounkaranké / Crossborder Forum / Algérie : Rencontre et développement, Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH), Ligue Algérienne des droits de l'Homme (LADDH) Comores : Mouvement associatif pour l'éducation et l'égalité des chances (Maeecha) Côte d'Ivoire : Convention de la société civile ivoirienne (CSCI) Mali : Association malienne des expulsés (AME)/ Association des rapatriés d'Afrique centrale au Mali (ARACEM) / La Maison du Migrant-Caritas Gao. Maroc : Caritas au Maroc / Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) / Mauritanie : Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH). Niger : Alternative espaces citoyens (AEC) / Association nigérienne des droits de l'Homme (ANDDH). Sénégal : réseau migrations et développement (RE.MI.DEV) / Point d'accueil pour les réfugiés et immigrés de Caritas Dakar (PARI). Tunisie : Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)

Un grand merci aux militantes et militants de La Cimade pour leur engagement, à nos bailleurs pour leur confiance et à nos partenaires pour le travail accompli ensemble en 2025. Merci également à nos donatrices et donateurs pour leur générosité.



Mobilisation à Narbonne le 16 octobre 2025.

Association de solidarité active, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 590 bénévoles et 138 salarié-e-s dans l'Hexagone et en Outre-mer.

La Cimade accompagne et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle informe et sensibilise sur les enjeux liés aux migrations.

Le label « Don en confiance » atteste que La Cimade se soumet à un contrôle régulier visant à garantir la qualité de la gouvernance, la bonne gestion des fonds reçus et la transparence financière.



La Cimade
L'humanité passe par l'autre

Coordination et réalisation : Louise Lacomblet et Rafael Flichman
Édité par La Cimade
Responsable de la publication : Aude Millet
Conception graphique : Le Sourire en Prime
Photo de couverture © Ben Art Core
Impression : Siman

ISBN : 978-2-900595-91-6
Dépôt légal : juillet 2026

91 rue Oberkampf
75011 Paris
Tél. 01 44 18 60 50

communication@lacimade.org
www.lacimade.org

